

CERTIFICAT MEDICAL RELATIF AU CONTRÔLE DE L'APTITUDE MEDICALE EN NAVIGATION INTERIEURE

(annexe 15 de l'arrêté du 27 avril 2022 relatif aux qualifications des équipages de commerce en navigation intérieure)

Nom de naissance (nom d'usage s'il y a lieu) et prénom de la personne examinée	
Date et lieu de naissance	Numéro de la pièce d'identité

Nom et prénom du médecin examinateur	
Adresse	Numéro(s) de téléphone(s)

La personne examinée a fait l'objet d'un contrôle de son aptitude physique et psychique conformément aux standards pour l'aptitude médicale de l'ES-QIN (aptitude générale, vision et ouïe). Résultats du contrôle :

- Durablement inapte
- Temporaire inapte, probablement jusqu'au.....
- Apte sans restrictions
- Aptitude limitée jusqu'au.....(1)
- Apte avec une ou plusieurs des restrictions suivantes (code de diagnostic conforme à l'ES-QIN)
- 01 Correction de la vue (lunettes et/ou lentilles de contact) requise
- 02 Aide auditive requise
- 03 Prothèse de membre requise
- 04 Aucune tâche à accomplir seul dans la timonerie
- 05 Uniquement lorsqu'il fait jour
- 06 Aucune tâche navigationnelle autorisée
- 07 Limitation au bâtiment suivant :.....
- 08 Limitation au secteur suivant :
- 09 Limitation à la tâche suivante :

Tampon

Date :
Lieu :

Signature du médecin :

(1) A n'utiliser que si cela est expressément prévu par les standards ES-QIN pour l'aptitude médicale relatifs à la maladie concernée